

# Protection et conservation de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Lucérat

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : EAU 17 / Ville de SAINTES / SAFER
- **Services de la collectivité associés** : Direction du Cadre de Vie - Urbanisme
- **Budget** : 50000 € sur le mandat
- **Partenaires financiers** : Agence de l'eau - EAU 17
- **Partenaires techniques** : CEN Nouvelle-Aquitaine – SAFER – EAU 17
- **Date de début du projet** : janvier 2016
- **Date de fin** : janvier 2026



### OBJECTIFS

Le captage de Lucérat alimente la commune de Saintes en eau potable et une partie du littoral atlantique. Il s'agit d'une émergence naturelle d'eau souterraine traitée à l'usine de Diconche, dont la capacité de traitement est de 24 000 m<sup>3</sup>/jour. L'aire d'alimentation du captage s'étend sur 5 870 ha, dont 4 200 ha de

surface agricole utile. La vulnérabilité de la nappe de Lucérat se traduit par une concentration moyenne en nitrates de 36 mg/l, avec quelques pics supérieurs à 50 mg/l, et une tendance générale à l'augmentation. Ce parcellaire agricole est constitué de petites surfaces, appartenant à différents propriétaires, et présentant une mosaïque de milieux propice à l'installation d'une riche biodiversité.

Des périmètres de protection (AP n° 18-1285 du 2 juillet 2018) ont été définis pour lutter contre ces pollutions chroniques et accidentelles. L'aire d'alimentation du captage ainsi que les zones vulnérables ont été délimitées en 2017 afin de prioriser la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, dans le cadre du programme Re-Sources. Des zones prioritaires ont été identifiées : la zone de très forte vulnérabilité, se composant des talwegs de Fond Barbeau et des Charriers, et les versants immédiats bordant ces deux talwegs.

L'objectif principal est donc de protéger les zones vulnérables en maîtrisant les emprises foncières et la conservation des milieux naturels, et la mise en œuvre de productions agricoles plus respectueuses de l'environnement.

## **MESURES MISES EN OEUVRE**

### *Le talweg des Charriers*

La Ville de Saintes étant compétente en matière d'eau potable jusqu'en janvier 2020, l'acquisition de terres agricoles dans le secteur très vulnérable du captage a été initiée. L'objectif était de procéder par la suite à des échanges et à la mise en place de baux ruraux à caractère environnemental avec les exploitants agricoles, afin de mettre en place des prairies ou une agriculture biologique.

Cette démarche a été réalisée dans le cadre d'une convention entre la Ville et la SAFER. Des acquisitions foncières ont été « mises en stock » par la SAFER dans l'attente d'échanges.

La compétence ayant depuis été transférée à Eau 17, les parcelles acquises et mises en stock par la SAFER sont désormais en cours d'acquisition par Eau 17.

Ce partenariat tripartite permet aujourd'hui la création d'îlots exploitables de manière plus vertueuse tout en défrayant un parcellaire jusqu'alors très imbriqué.

### *Le talweg de Fond Barbeau*

En 2018, la ville a commandé une étude visant à l'élaboration d'un plan de gestion sur les parcelles acquises antérieurement. Le patrimoine naturel a ainsi été inventorié dans un rayon de 5 km autour du site d'étude. Il s'agit principalement d'un vallon sec à tendance calcicole constitué en majeure partie de milieux prairiaux.

En limite Est de ce talweg, se trouve une parcelle communale d'environ 5000 m<sup>2</sup> malmenée par d'importants travaux de réseaux. La remise en état prévoyait initialement une importation conséquente de terre végétale que la ville a stoppée au profit d'une renaturation plus vertueuse. Le choix s'est porté vers un semis de graines récoltées localement via le dispositif de broyage « Pictagraine » mené par le CEN NA. L'expérimentation a porté sur une association de trois substrats en fonction du degré d'artificialisation : sur les zones de circulation lourde ayant subi un fort compactage dû aux engins, le semis s'est effectué sur une couche épaisse de bois raméal fragmenté (BRF) ; les zones où la végétation spontanée s'est naturellement développée, un semis sous-couvert a été réalisé après une fauche sans exportation ; les zones marneuses où la végétation fut plus éparse ont bénéficié, avant semis, d'un épandage de foin issu des prairies voisines.

## **RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE**

### *Le talweg des Charriers*

En réorganisant le parcellaire de ce vaste plateau agricole, et par le biais des baux à caractère environnemental (Cf. chapitres précédents), la ville, Eau 17 et la SAFER entendent créer et renforcer un corridor écologique majeur menant au plus gros réservoir de biodiversité de la ville que sont les prairies de La Palu.

### *Le talweg de Fond Barbeau*

Les inventaires menés sur la faune, la flore et les habitats ont abouti à un plan de gestion mettant en partition une classification des enjeux avec des préconisations de gestion. L'objectif vise une évaluation des mesures engendrées et leur impact sur la biodiversité de ce milieu fragile.

Concernant la parcelle expérimentale en fin de talweg, un inventaire de la flore spontanée a été réalisé par le CEN afin de disposer d'un état des lieux avant semis et permettre ainsi une évaluation de l'expérimentation. Le prochain relevé de végétation aura lieu au printemps prochain. L'objectif de cette action, en dehors des enjeux de renaturation, consiste à préserver le patrimoine génétique local des prairies charentaises et l'ensemble du cortège floristique et faunistique associé à ce type de milieu.

## **Coordonnées**

Saintes

## **Liens utiles**

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

## **Contact**

Benjamin Poteau - Directeur du Cadre de vie

[b.poteau@ville-saintes.fr](mailto:b.poteau@ville-saintes.fr)

07 87 08 98 23